

RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Le service public de gestion des déchets	4
1. Le territoire desservi	4
2. L'organisation du Syndicat	5
3. Une activité renforcée du service administratif.....	6
La prévention des déchets.....	7
1. Des documents pratiques de sensibilisation à la réduction des déchets.	7
2. Des actions et animations de sensibilisation.....	7
La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	8
1. Un tonnage d'ordures ménagères en baisse.....	8
2. Des moyens matériels à optimiser.	9
3. Un traitement des ordures ménagères délégué au Sytraival.....	9
La collecte sélective.....	10
1. L'apport volontaire, un système adapté au territoire rural / semi rural.	10
2. Une collecte sous traitée à deux prestataires différents.....	11
Des tonnages d'emballages en hausse.....	12
Des tonnages stables pour le verre et le papier.....	12
Des points d'apport volontaires sous surveillance.....	13
3. Une valorisation assurée par le Sytraival.	13
Les déchèteries.....	14
1. Un service de qualité pour les usagers.	14
Un accès libre aux particuliers.	14
Un accès des professionnels facturé au poids.	15
2. Des projets axés sur la sécurité et l'amélioration du service rendu.....	15
Rénovation de Francheleins.....	15
Mise en place du contrôle d'accès.	15
Optimisation des conditions de stockage et des filières de tri.....	15
3. Une fréquentation plutôt stable.	16
4. Des tonnages en légère baisse.....	16
5. Récapitulatif des filières de valorisation.....	18
Les indicateurs financiers	19
1. Financement du service de collecte / d'élimination des déchets ménagers.....	19
2. Coût du service de collecte et de traitement des déchets.....	20
Synthèse.....	21

INTRODUCTION

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication de la collectivité envers ses usagers. C'est pourquoi des informations techniques sont ici exposées, mais également des données plus grand public pour que chacun puisse s'approprier les enjeux environnementaux et économiques de la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Le **Smidom de Thoissey**, Syndicat Mixte de Destruction des Ordures Ménagères est compétent pour la collecte des ordures ménagères, la collecte du tri sélectif, la gestion des déchèteries et la promotion de la réduction des déchets sur son territoire. En 2016, ce sont un peu plus de 30 000 habitants répartis sur 25 communes qui ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2016 a été particulièrement marquée par les événements suivants :

- **Un territoire rétréci de trois communes.**

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes de Chalaronne Centre a récupéré la compétence de collecte des ordures ménagères des communes de Saint-Trivier sur Moignans, Valeins et Chaneins. Le territoire du Smidom a donc perdu 2 888 habitants et les tournées de collecte des ordures ménagères ont été revues dans un souci d'optimisation des parcours.

- **Un passage à la redevance incitative réussi.**

La redevance incitative a effectivement été facturée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette nouveauté a incité les usagers à diminuer leur volume d'ordures ménagères au profit du tri sélectif.

- **Un nouveau parc de colonnes de tri mis en place petit à petit.**

Pour faire face à l'augmentation des volumes d'emballages collectés en points d'apport volontaire, 32 nouvelles colonnes ont été déployées sur le territoire.

- **Des déchèteries améliorées et sous contrôle.**

Dans une logique de maîtrise des coûts et d'amélioration de la sécurité, les trois déchèteries ont été équipées de contrôle d'accès. De plus, la déchèterie de Francheleins a été complètement renouvelée.

Tous ces événements ont guidé les axes de travail de l'année 2016, qui s'est soldée par des travaux de rénovation des locaux du Smidom et l'arrivée d'une nouvelle Directrice Générale des Services, ancienne ingénieur territorial à la Ville de Mâcon.

Ce rapport 2016 vous propose ci-après de vous présenter le Smidom, puis de parcourir les résultats de l'année au fil des compétences du Syndicat :

- La prévention des déchets,
- La collecte des ordures ménagères,
- La collecte sélective,
- La gestion des déchèteries,

Avant de conclure par l'analyse financière.

LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

1. Le territoire desservi.

Le Smidom de Thoissey collecte les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 25 communes.

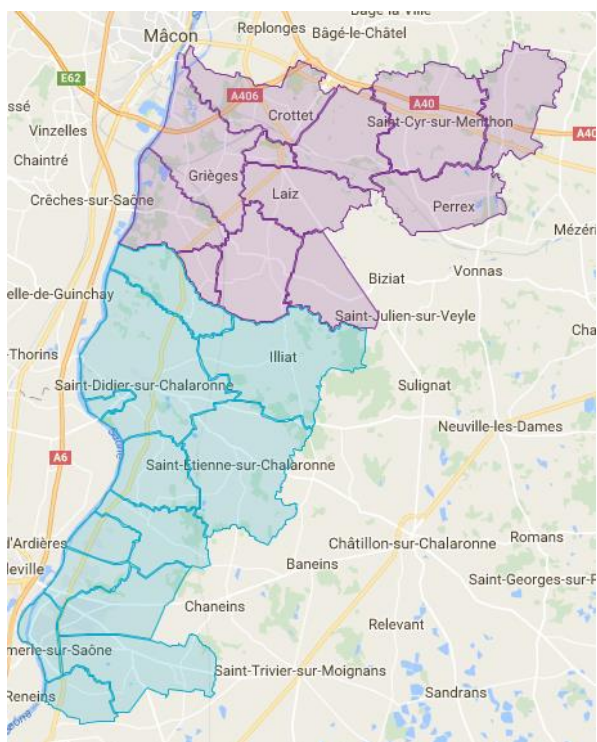
Le terme « assimilés » signifie que les déchets produits par les entreprises et administrations sont également concernés tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux des ménages.

Chiffres Clés 2016

- **25 communes**
- **30 862 habitants**
- **Un peu plus de 11 500 foyers**

Territoire du Smidom au 01/01/2016 :

Communauté de Communes	Population INSEE 2014 (nb habitants)	Communes	Population INSEE 2014 (nb habitants)
Val de Saône Chalaronne	8 679	Thoissey	1 671
		Garnerans	660
		Illiat	601
		Mogneneins	779
		Peyzieux sur Saône	640
		Saint-Didier sur Chalaronne	2 799
		Saint-Etienne sur Chalaronne	1 529
Montmerle Trois Rivières	8 938	Montceaux	1 211
		Francheleins	1 515
		Genouilleux	583
		Guéreins	1 423
		Lurcy	395
		Montmerle sur Saône	3 811
Canton de Pont de Veyle	13 245	Pont-de-Veyle	1 595
		Bey	265
		Cormoranche-sur-Saône	1 089
		Crottet	1 719
		Cruzilles-lès-Mépillat	832
		Grièges	1 908
		Laiz	1 191
		Perrex	796
		Saint-André-d'Huiariat	557
		Saint-Cyr-sur-Menthon	1 730
		Saint-Genis-sur-Menthon	473
		Saint-Jean-sur-Veyle	1 090



Le territoire peut être qualifié de dynamique car une croissance progressive de sa population est observée : +3.7% entre 2010 et 2014.

Le paysage mixte à dominante rurale se modifie progressivement depuis quelques années.

De nombreux lotissements voient le jour sur les communes du territoire, induisant une augmentation de l'urbanisation à laquelle la gestion des déchets doit savoir s'adapter, notamment dans ses modes de collecte.

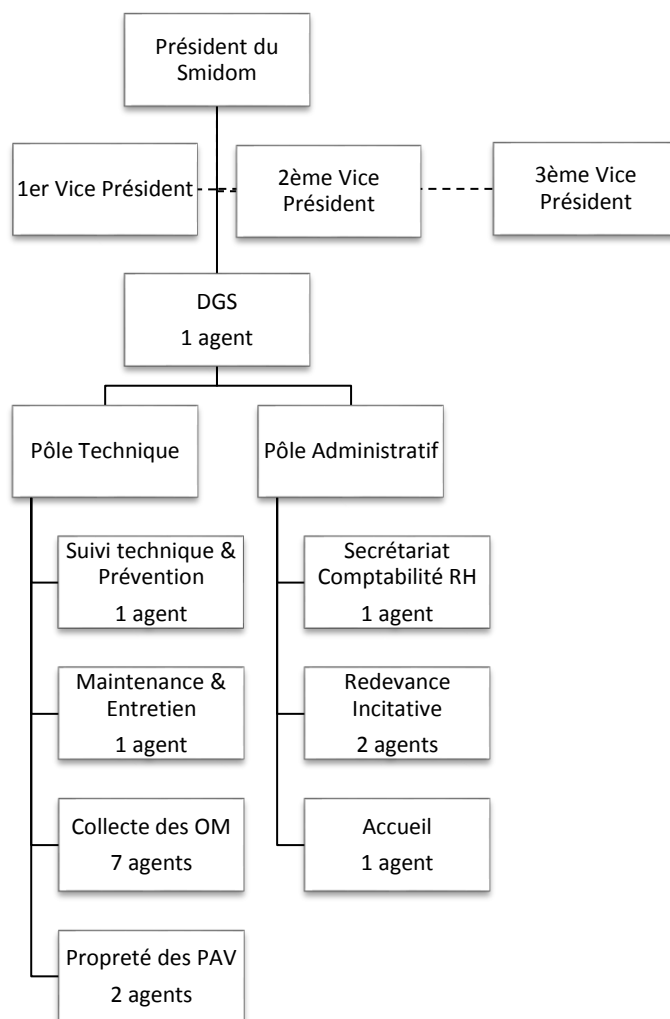
2. L'organisation du Syndicat.

Les décisions relatives à l'activité du Smidom font l'objet de délibérations prises par le Comité Syndical sur proposition du Bureau qui constitue l'exécutif. Le Comité Syndical compte 25 conseillers titulaires et 25 conseillers suppléants, soit 2 représentants par commune. Le Bureau, quant à lui, est composé comme suit :

- M. FERRE, Président,
- M. PONCET, 1^{er} Vice-Président en charge des dossiers techniques et des déchèteries,
- M. MORILLON, 2^{ème} Vice-Président en charge des relations gros consommateurs,
- M. GENTIL, 3^{ème} Vice-Président en charge des relations Sytraival et des Points d'Apport Volontaire,
- M. CHARDIGNY, délégué de Grièges
- M. DUBOST, Maire de Saint André d'Huiariat
- M. GEINDREAU, délégué de Perrex
- M. LAMURE, Maire de Montmerle sur Saône
- M. PERRADIN, délégué de Genouilleux
- M. TATON, délégué de St Didier/Chalaronne
- M. VARVIER, Maire de St Etienne/Chalaronne

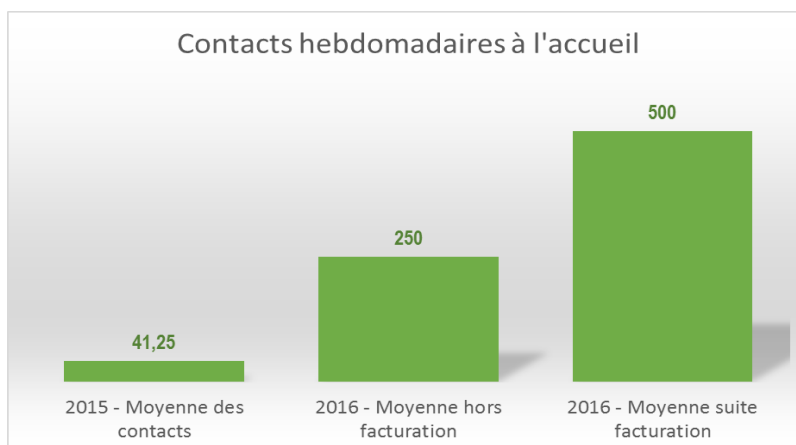
Pour assurer ses missions, le Smidom intervient soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés retenus après appel d'offres lancés en application du Code des Marchés Publics.

Au 1^{er} janvier 2016, le service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom était constitué de 16 agents, selon l'organigramme ci-dessous :



3. Une activité renforcée du service administratif.

En 2016, de nombreux usagers ont été reçus à l'accueil, conséquence de la mise en place de la redevance incitative. Comme indiqué sur le graphique ci-dessous, l'accueil est devenu une activité à part entière, avec en moyenne 250 usagers par semaine qui prennent contact avec le Smidom soit physiquement, soit par téléphone ou par mail. Les suites de la première facture en juillet 2016, ont porté ce chiffre à 500 contacts hebdomadaires pendant 3 semaines, soit 14 demandes à l'heure.



LA PREVENTION DES DECHETS

Parce que les lois du Grenelle de l'environnement ont fixé des objectifs nationaux de réduction des déchets, la prévention devient une mission à part entière du Smidom. Si les actions menées ne sont pas encore clairement identifiées dans un programme de prévention, il n'en demeure pas moins qu'elles sont nombreuses à concourir à la faveur d'une réduction des déchets.

1. Des documents pratiques de sensibilisation à la réduction des déchets.

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par le Smidom à chaque usager. Selon l'ADEME, un autocollant sur la boîte aux lettres, ce sont 40 kgs de papiers évités.
- Un numéro du MAG a été distribué aux usagers du Smidom en 2016. Ce magazine d'actualité contient des informations sur le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. Il a également permis de communiquer largement sur la mise en place de la redevance incitative et ses premiers résultats.
- Le site internet du Smidom <http://www.smidom.org> est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour moins produire de déchets.
- Des newsletters d'informations sont envoyées aux usagers notamment pour les prévenir des changements de jour de collecte et des bons plans du Smidom.



2. Des actions et animations de sensibilisation.

- Des **animations** ont été réalisées dans les écoles primaires et collèges du territoire afin de sensibiliser les plus jeunes. Elles ont permis d'aborder les notions du geste de tri, d'éco consommation et sans doute de relayer le discours auprès des parents. En 2016 ce sont 24 classes de 7 écoles et d'un collège qui ont été sensibilisées au tri des déchets, soit un peu plus de 670 élèves.
- Des **actions d'information** ont été organisées sur les foires de Montmerle sur Saône et Thoissey. Un stand du Smidom était présent pour répondre aux questions des usagers sur la redevance incitative mais aussi pour donner des informations sur le tri et le compostage.
- 306 **composteurs** bois de 400L ont été vendus aux usagers du Smidom en 2016, soit 2.5% des foyers. Ils sont facturés 20€ et vendus avec le « guide du composteur » et un bio seau de 5L afin d'accompagner au mieux les usagers
- Une « **opération broyeur** » a été lancée au 9 septembre 2016, avec une subvention de 50€ versée aux usagers qui se sont dotés d'un broyeur – facture à l'appui. En 2016, 19 usagers ont pu bénéficier de cette mesure.



LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont produites par les ménages ou assimilés ; elles sont non recyclables, non encombrantes et non toxiques.

Les ordures ménagères des 25 communes sont collectées en régie une fois par semaine (C1) majoritairement en porte à porte et parfois en points de regroupement.

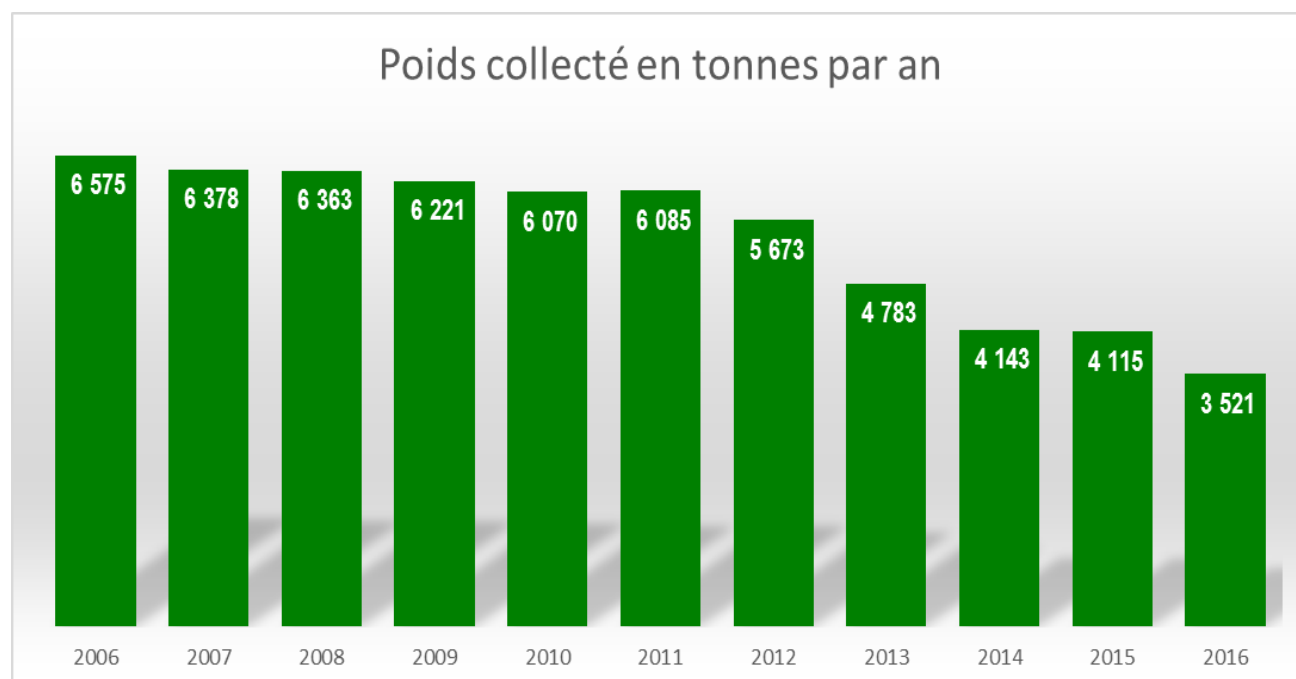
Quelques gros producteurs, : hôpitaux, restaurants, campings... bénéficient d'une deuxième collecte hebdomadaire.

Chiffres Clés 2016

- 3 camions de 19T
- Une équipe de 7 chauffeurs/ripeurs
- 3 521T collectées soit 114kg/hab
- Une baisse de 14 % des tonnages par rapport à 2015 et territoire égal

Début 2016, les tournées de collecte des ordures ménagères du territoire ont été réorganisées suite à la perte des trois communes de Chalaronne Centre et à la baisse des tonnages liée au passage annoncé à la redevance incitative. Deux tournées suffisent maintenant au lieu de trois auparavant, sauf en rattrapage des jours fériés.

1. Un tonnage d'ordures ménagères en baisse.



Graphique avec les données collectées sans les trois communes Saint Trivier, Chaneins et Valeins.

Courant 2013, les premiers tests de redevance incitative avaient été mis en place, avec pour conséquence une première baisse des tonnages.

En 2016, la première facturation de **redevance incitative est effective**, et l'impact sur les tonnages collectés est significatif : à superficie égale, **une baisse de 14% est constatée** par rapport à l'année précédente.

Zoom sur les chiffres 2016.

- 11 550 adresses facturées individuellement : 10 750 en bacs et 800 en sacs.
- 174 109 bacs collectés, en baisse de 27% par rapport à 2015.
- Un poids moyen des bacs de 20.2kgs, en hausse de 17% par rapport à 2015.
- Une moyenne de 15 levées par an et par adresse.
- Un bac sorti en moyenne toutes les 3,5 semaines.

2. Des moyens matériels à optimiser.

Le parc de camion est âgé de 7 ans. Aussi, dans un souci de fiabilisation du matériel et de réduction des coûts de maintenance, il est prévu d'acheter deux nouveaux camions benne. Un marché d'appel d'offres est en cours d'écriture pour une acquisition dès début 2018.

3. Un traitement des ordures ménagères délégué au Sytraival.

Le Smidom délègue le traitement des ordures ménagères au Sytraival, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais – Dombes.



Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Villefranche Sur Saône, qui fonctionne en 3*8, 7j/7 pour une capacité de 86 700 tonnes par an.

C'est une unité de valorisation permettant de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur et d'alimenter le réseau de chauffage urbain.

A proximité se trouve une chaufferie bois et gaz, installée afin de fournir l'énergie en continu même lorsque les fours sont éteints.

Le Sytraival a également rédigé son rapport annuel dressant le bilan des résultats techniques et économiques. Il est téléchargeable sur le site :

<http://www.sytraival.com/communication/documentations/>

LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est organisée pour les déchets recyclables. Ceux-ci désignent les déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive peut être réutilisée pour créer de nouveaux matériaux.

Elle s'effectue en apport volontaire, avec un tri selon trois flux :

- Les emballages ménagers à placer dans les colonnes de tri jaunes,
- Le verre dans les colonnes de tri vertes,
- Les papiers et journaux dans les colonnes bleues.

Chiffres Clés 2016

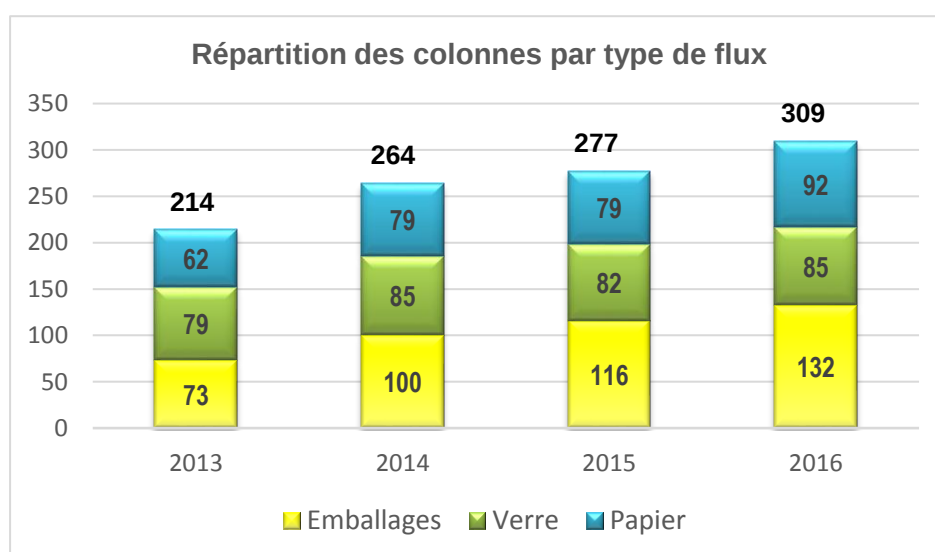
- **69 points d'apport volontaire**
- **309 colonnes déployées sur le territoire**
- **2 prestataires de service pour la collecte**
- **2 569 tonnes collectées soit 82.5 kg/hab.**

1. L'apport volontaire, un système adapté au territoire rural / semi rural.

Soixante-neuf points d'apport volontaire sont installés sur les 25 communes du territoire, avec un nombre défini de colonnes aériennes, selon la population, la superficie et la participation des habitants au tri. Les $\frac{3}{4}$ de ces points présentent la possibilité de trier les trois flux.

Chaque année, le Smidom renforce son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et lorsque c'est possible crée de nouveaux emplacements, pour desservir au mieux le territoire.

Ainsi en 2016, 32 nouvelles colonnes ont été installées et 9 totems de signalisation des consignes de tri ont été posés.



Ces investissements ont été guidés par l'objectif suivant : **atteindre une dotation d'un point d'apport volontaire pour 500 habitants par commune.**

Si l'on considère le tableau ci-dessous de répartition des colonnes aériennes par commune, on voit que 6 communes sont encore en deçà de l'objectif de dotation du Smidom : Garnerans, Grièges, Illiat, Mogneneins, Perrex et Saint Cyr sur Menthon, ce qui justifie la poursuite des investissements sur 2017.

Communes	Nb habitants	Nb PAV	Nb hab/PAV	Nb de colonnes emballages	Nb de colonnes papier	Nb de colonnes verre
BEY	265	1	265	2	1	1
CORMORANCHE	1 089	3	363	5	3	4
CROTTET	1 719	4	429	6	4	3
CRUZILLES Les MEPILLAT	832	2	416	5	3	3
FRANCHELEINS	1 515	4	378	7	7	4
GARNERANS	660	1	660	2	1	1
GENOUILLEUX	583	1	583	2	1	1
GRIEGES	1 908	3	636	7	6	5
GUEREINS	1 423	3	474	6	4	4
ILLIAT	601	1	601	2	1	1
LAIZ	1 191	2	595	6	3	4
LURCY	395	1	395	2	1	1
MOGNENEINS	779	1	779	2	1	1
MONTCEAUX	1 211	4	302	7	4	3
MONTMERLE S/SAONE	3 811	9	423	19	12	11
PERREX	796	1	640	3	2	2
PEYZIEUX S/SAONE	640	2	398	2	2	2
PONT DE VEYLE	1 595	4	399	6	4	5
ST ANDRE D'HUIRIAT	557	2	278	4	2	2
ST CYR S/MENTHON	1 730	1	1 730	4	4	4
ST DIDIER S/CHALARONNE	2 799	6	466	12	9	7
ST ETIENNE S/CHALARONNE	1 529	3	509	6	4	5
ST GENIS S/MENTHON	473	1	473	2	2	1
ST JEAN S/VEYLE	1 090	3	363	4	5	3
THOISSEY	1 671	6	278	9	6	5
TOTAL	30 862	69		132	92	85

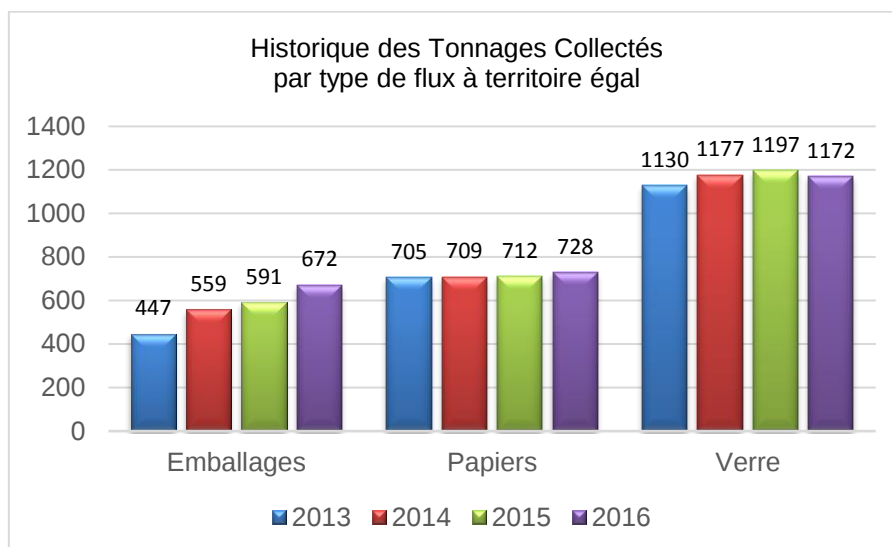
2. Une collecte sous traitée à deux prestataires différents.

La collecte des emballages ménagers est gérée par le SMIDOM, qui sous traite cette activité à un prestataire extérieur : QUINSON FONLUPT, selon un marché engagé jusqu'en décembre 2017.

La collecte est assurée au moins une fois par semaine, de façon à permettre aux usagers de remplir les colonnes. Certaines périodes sont difficiles à gérer notamment suite aux ponts du mois de mai, où en période de forte affluence où il arrive fréquemment que les colonnes débordent.

La collecte du Verre et des Papiers (flux JRM), est sous la compétence du Sytraival, qui lui-même fait appel à un autre prestataire : la société GUERIN. Ce prestataire s'engage à collecter les colonnes au moins une fois tous les 15 jours, et les mêmes difficultés sont constatées avec des colonnes qui peuvent déborder de façon temporaire.

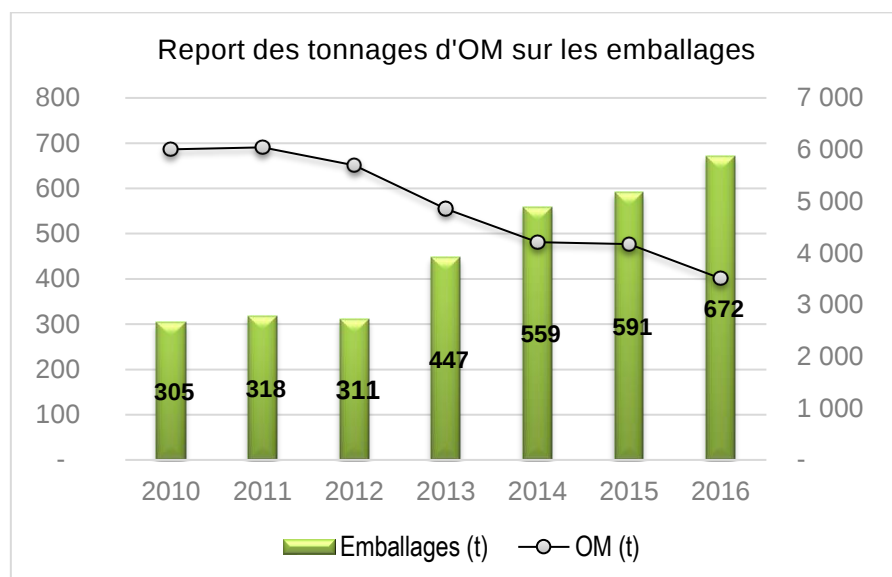
Si l'on considère les tonnages collectés à territoire égal (c'est-à-dire en soustrayant les tonnages des communes de Saint-Trivier, Valeins et Chaneins des années précédentes), on obtient le graphique ci-dessous.



Des tonnages d'emballages en hausse.

Depuis le début de la transition vers la nouvelle tarification, on constate un effort de tri des habitants qui se traduit par un report des tonnages ordures ménagères en bac vers les colonnes emballages, ce qui démontre bien le caractère incitatif de la redevance.

En 2016 sur le territoire, chaque usager a trié en moyenne 22 kgs d'emballages, ce qui est au-dessus de la moyenne des territoires du Sytraival à 18kgs/hab.



Des tonnages stables pour le verre et le papier.

Les volumes de tri des papiers et du verre sont relativement stables depuis 2012. Cette année, les usagers du Smidom ont trié :

- 23.6 kgs de papier en moyenne, ce qui est une bonne performance
- 36.9 kgs de verre en moyenne : en dessous du Sytraival qui se situe à 39 kgs/hab.

Des points d'apport volontaire sous surveillance.



Pour remédier aux dépôts sauvages qui peuvent être laissés par des usagers peu respectueux, ou suite à des périodes de colonnes pleines, deux agents du Smidom sont chargés de nettoyer les Points d'Apport Volontaire (PAV). Ils sillonnent ainsi le territoire avec un véhicule adapté et ramassent les débris abandonnés au pied des colonnes.

Des contrôles sont régulièrement effectués et dans le cas où des documents établissant la provenance des déchets sont collectés, les usagers concernés peuvent être poursuivis.

3. Une valorisation assurée par le Sytraival.

Les déchets collectés sont ensuite valorisés dans diverses entités. La différence entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé caractérise ce qui est communément appelé le « refus de tri ». Dans un souci d'optimisation des coûts et de valorisation, il est donc primordial de sensibiliser les usagers aux bonnes consignes de tri.

En 2016, 20.95% des tonnages de la collecte sélective ont été réorientés, ce qui correspond à un manque à gagner de plus de 45 000€ (somme des coûts de tri et de transport + traitement du refus). Malgré ce montant important, il est à noter que le tri s'améliore sur le territoire : en 2015, c'était un peu plus de 22.3% des refus de tri qui avaient dû être traités.

Ces refus sont essentiellement constitués de :

- Plastiques non recyclables : pots de yaourts, barquettes, films, blisters...
- D'emballages non vidés : bouteilles contenant encore du liquide,
- Sacs d'ordures ménagères,
- ...

Le Sytraival trie les déchets réceptionnés en différents endroits avant leur valorisation :

- Verre : centre de tri d'Andrézieux Bouthéon - GUERIN
Une fois passée l'étape du tri, le verre est conduit chez VERRALIA pour y être recyclé. Une fois fondu, il permettra la fabrication de nouvelles bouteilles de verre et sera recyclable à l'infini.
- Journaux-magazines : centre de tri de Villefranche - VEOLIA
Après l'étape du tri, les papiers sont envoyés chez le papetier NORSK SKOG à Gobey dans les Vosges. Nettoyés des encres et réduits en pâte à papier, ils seront réutilisés comme base à de nouveaux papiers, rouleaux d'essuie tout ou de papier toilette...
- Emballages légers : centre de tri de Saint Fons – NICOLLIN, nouveau prestataire en 2016
Le tri des emballages est le plus compliqué à mettre en œuvre et comprend plusieurs étapes (tri mécanique et manuel) pour récupérer les différents flux de matériaux :
 - Aluminium,
 - Acier,
 - Cartons, cartonnettes,
 - Et plastiques.

En 2016, le **tonnage valorisé de la collecte sélective représente 75% du tonnage collecté.**

LES DECHETERIES

Les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, à cause de leur volume, leur poids ou leur nature (toxiques), sont amenés par les usagers dans les déchèteries, pour qu'ils soient orientés vers des filières spécialisées.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom :

- Une à Saint- Etienne sur Chalaronne,
- Une à Saint-Jean sur Veyle,
- Une à Francheleins.

Chiffres Clés 2016

- **3 déchèteries en prestation privée**
- **9 995 t collectées soit 305 kgs/hab.**

Elles sont accessibles aux usagers de 25 communes du territoire et par convention aux habitants des communes de Saint-Trivier, Chaneins et Valeins – soit 32 785 habitants.

1. Un service de qualité pour les usagers.

Les trois déchèteries du Smidom sont ouvertes 35 h/semaine selon les horaires suivants :

	Horaires Hiver Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Horaires été Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30 à 17h30	-	14h00 à 18h00
Mardi	-		-	
Mercredi	9h00 à 12h30		9h00 à 12h30	
Jeudi	-		-	
Vendredi	9h00 à 12h30		9h00 à 12h30	
Samedi	9h00 à 13h00		9h00 à 13h00	

Leur maillage sur le territoire permet d'obtenir un ratio d'une déchèterie pour 10 100 habitants, ce qui est une bonne performance en comparaison de la moyenne nationale à 1 pour 16 000 habitants.

Un accès libre aux particuliers.

Les trois déchèteries sont en libre accès pour les particuliers munis d'un badge dans la mesure où leurs apports n'entravent pas le bon fonctionnement de la déchèterie. Elles sont équipées pour accueillir :

- Les déchets diffus spéciaux (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants...),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) avec des contenants grillagés
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées,
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres dans une zone de stockage
- Les déchets tout venants dans les bennes à quai :
 - Déchets verts,
 - Encombrants,
 - Gravats,
 - Bois,
 - Métaux,
 - Cartons,
 - Déchets de plâtre.

Un accès des professionnels avec une facturation dédiée.

Deux déchèteries : Saint-Etienne et Saint-Jean sur Veyle, sont ouvertes aux professionnels qui doivent s'inscrire préalablement auprès de l'accueil du Smidom.

Une fois enregistrés, la grande majorité des professionnels sont facturés au poids déposé, d'après leur passage au pont bascule. Pour certains d'entre eux qui génèreraient seulement des déchets occasionnels, un mode de facturation forfaitaire peut également être accordé.

Une gestion des déchèteries sous traitée.

Les trois déchèteries sont exploitées :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quais),
- Via le Sytraival qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais et certains contrats avec les Eco organismes (D3E, ECO MOBILIER...)
- Via des conventions avec les Eco organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM...

2. Des projets axés sur la sécurité et l'amélioration du service rendu.

Rénovation de la déchèterie de Francheleins.

La rénovation du site de Francheleins a été un projet majeur sur l'année 2016. Les murets et garde-corps ont été relevés et des bavettes rabattables installées au-dessus des bennes pour prévenir d'éventuelles chutes en bord de quais.

Des bennes additionnelles ont également été installées, de façon à proposer de nouvelles possibilités de tri et une meilleure valorisation des matériaux déposés. Ce faisant, l'espace de circulation a été agrandi et un nouveau marquage au sol a permis de sécuriser la zone de transit.

Mise en place du contrôle d'accès.

L'augmentation continue des volumes, soutenue par le changement des comportements des habitants qui trient de plus en plus, a amené le Smidom à moderniser la gestion de ses équipements. La mise en place de contrôle d'accès sur les trois déchèteries au mois d'avril 2016 a ainsi répondu à plusieurs objectifs.

- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux seuls adhérents du Smidom,
- Améliorer la sécurité des personnes en désengorgeant les sites par un plafonnement à 12 véhicules sur la plateforme,
- Et identifier et tracer les apports.

Ce contrôle d'accès s'est accompagné de la mise en place d'un terminal portable à destination des gardiens pour les aider dans leurs missions qui ne cessent d'évoluer.

En effet, le développement de nouvelles filières a permis d'améliorer les performances mais exige un meilleur tri des usagers. Les agents d'accueil en déchèterie, en plus de leurs missions traditionnelles d'entretien et de gestion courante du site, accompagnent donc les usagers dans leur acte de tri.

La mise en place du contrôle d'accès a eu un impact sur la fréquentation des déchèteries, principalement sur le site de Francheleins avec une baisse de 11% de fréquentation justifiée par le fait que beaucoup d'usagers mitoyens utilisaient le service, sans être adhérent au Smidom.

(1 000 Tonnes ont été évitées, avec un coût moyen de 56€TTC pour le transport et le traitement, soit 56 000€ économisés.)

Optimisation des conditions de stockage et des filières de tri.

En 2015, une convention avait été signée avec ECODDS, permettant de détourner les déchets ménagers spéciaux de la filière coûteuse de traitement vers l'Eco organisme. L'année 2016 a donc été marquée par une baisse significative du coût de traitement de ces déchets.

En 2016 sur les trois déchèteries,

- Les bennes plâtres ont été couvertes pour permettre une meilleure valorisation des matériaux,
- Les bennes plastiques ont été mises à quais pour permettre aux usagers de se débarrasser de leurs sacs plastiques ailleurs que dans les bennes à matériaux. Cette mesure permet de valoriser ces plastiques plutôt que de les incinérer avec les encombrants.

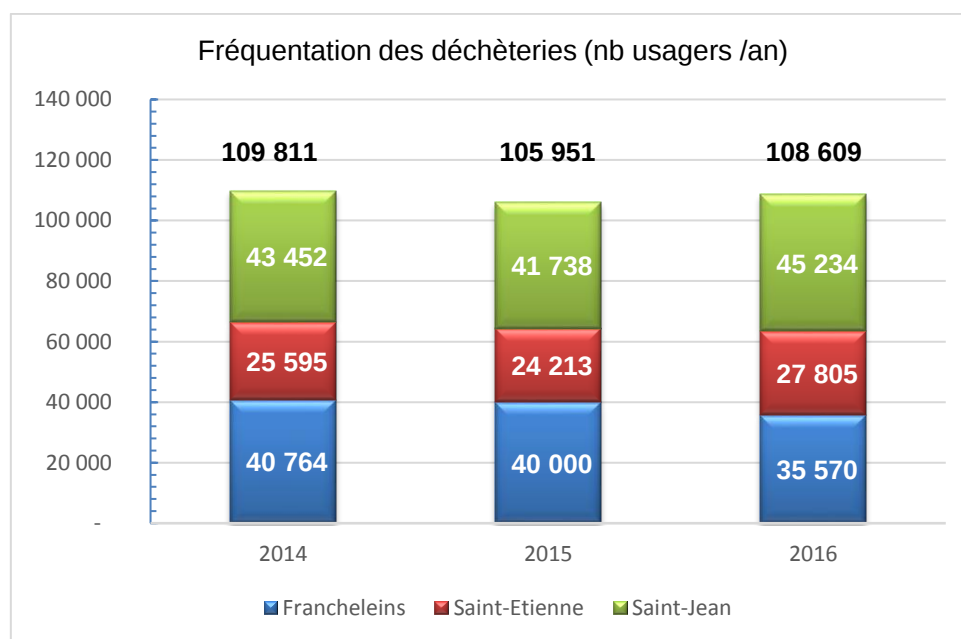
Les déchèteries de Saint-Jean et Francheleins ont été équipées avec des caissons couverts de 30m³ pour la collecte des emballages. Cette disposition permet un taux de refus moindre par rapport aux colonnes aériennes.

Enfin la déchèterie de Francheleins s'est vue équipée d'une benne ECO MOBILIER pour développer la valorisation matière et détourner des tonnages des bennes encombrants, bois et ferraille. Les deux autres déchèteries seront équipées en 2017.

3. Une fréquentation plutôt stable.

A territoire constant – puisque les usagers des communes de Saint-Trivier, Chaneins et Valeins ont continué d'avoir accès aux déchèteries sur 2016 - on constate une légère hausse de la fréquentation par rapport à 2015, et ceci malgré une baisse importante à Francheleins. Cette tendance est à relativiser, car antérieurement à la mise en place du contrôle d'accès au 1^{er} avril, les comptages de fréquentation étaient réalisés manuellement par le gardien et sans doute moins fiables qu'avec l'outil informatique.

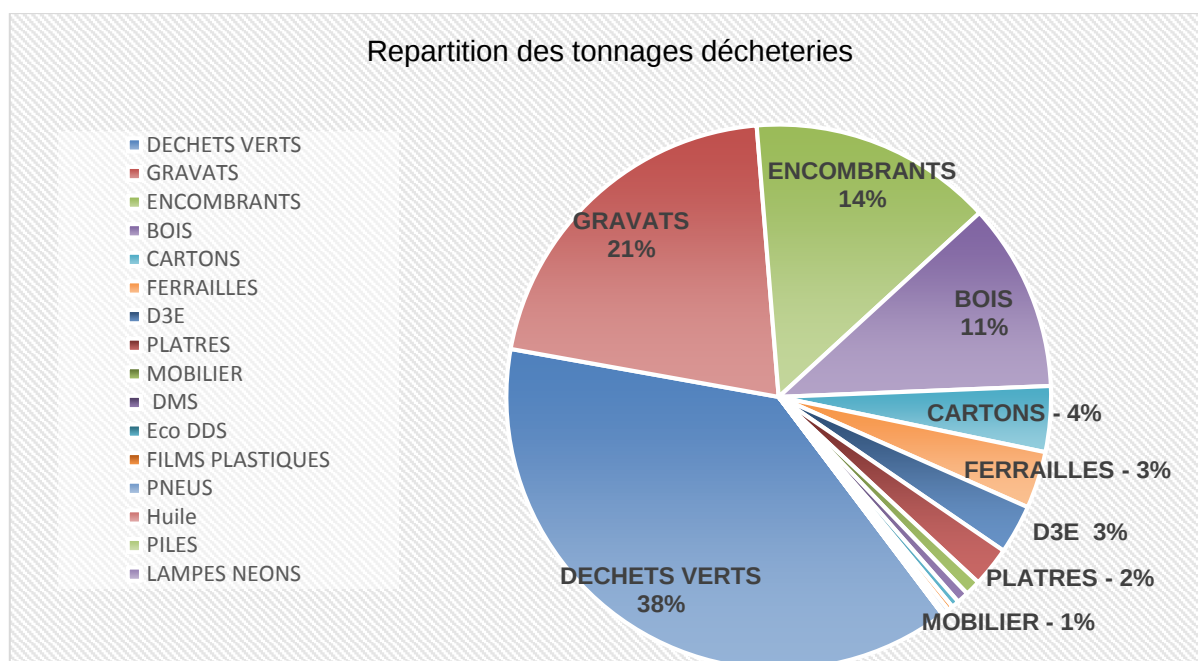
Ce sont ainsi 108 609 usagers qui ont utilisé les services des déchèteries en 2016, dans la tendance des deux dernières années.



4. Des tonnages en légère baisse.

Composition des déchets.

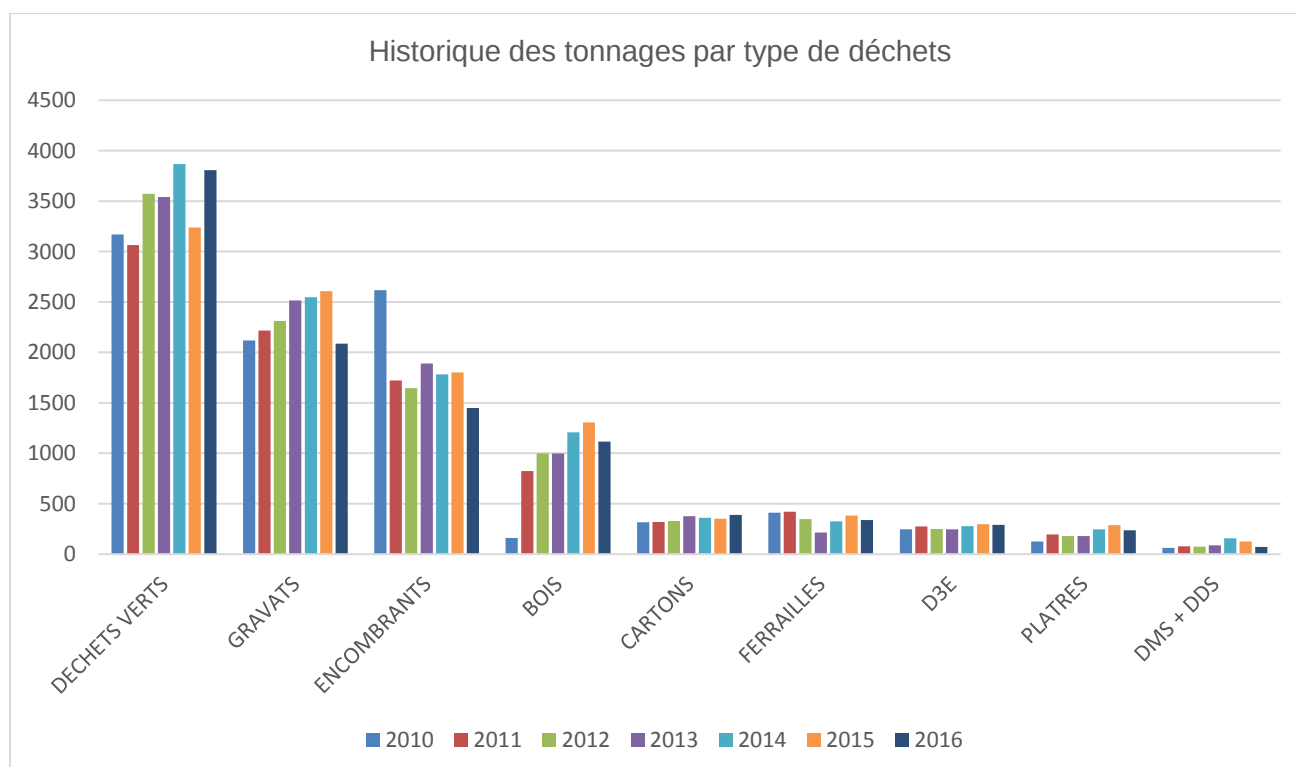
Deux matériaux concentrent plus de la moitié des tonnages : les végétaux et les gravats. Il est à noter que la production de déchets verts par habitant est équivalente à celle des ordures ménagères, ce qui tend à concentrer les efforts de prévention sur ce sujet dans les années à venir.



Historique des tonnages.

Par rapport à 2015, la somme des tonnages déposés à la déchèterie est en baisse de 6%. Mais le détail par type de déchets nous indique qu'une diminution plus conséquente des tonnages est masquée par une hausse du dépôt des déchets verts de plus de 17%.

En effet, tous les autres flux sont en baisse par rapport à 2015, sauf les déchets verts qui montrent une tendance assez erratique au fil des années, plutôt proportionnelle aux conditions météorologiques. Il est difficile de savoir si cette baisse est le fruit du passage à la redevance incitative ou la mise en place du contrôle d'accès.



5. Récapitulatif des filières de valorisation

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	Société DCR 01 – Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière : Compost
Gravats (Inertes)	CET ARNAS - via Sytraival	Valorisation matière : remblaiement de chaussée
Encombrants	UVE Villefranche – via Sytraival	Valorisation Energétique
Bois	Société DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité (panneaux agglomérés)
Cartons	Société Suez - Quincieux (69) Via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	Société GACHON - St Jean d'Ardières (69)	Valorisation matière
Plâtre	Société NANTET – Françin (73) pour le tri puis Société PLACOPLATRE – Chambéry (73)	Valorisation matière
Eco mobilier	Via Sytraival Société SERDEX (69) pour le bois Société SIBUET (73) pour les rembourrés Société SECONDELY (07) pour la literie Société VALAURA (69) pour les ferrailles Société PRAXY (74) pour les plastiques	Valorisation Matière ECO MOBILIER
Déchets Dangereux Peintures, solvants, batteries, huiles, phytosanitaires...	Société CHIMIREC – Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
Pneus	Société EUREC – Saint Pierre de Chandieu (69)	Eco organisme ALIAPUR pour valorisation énergétique

LES INDICATEURS FINANCIERS

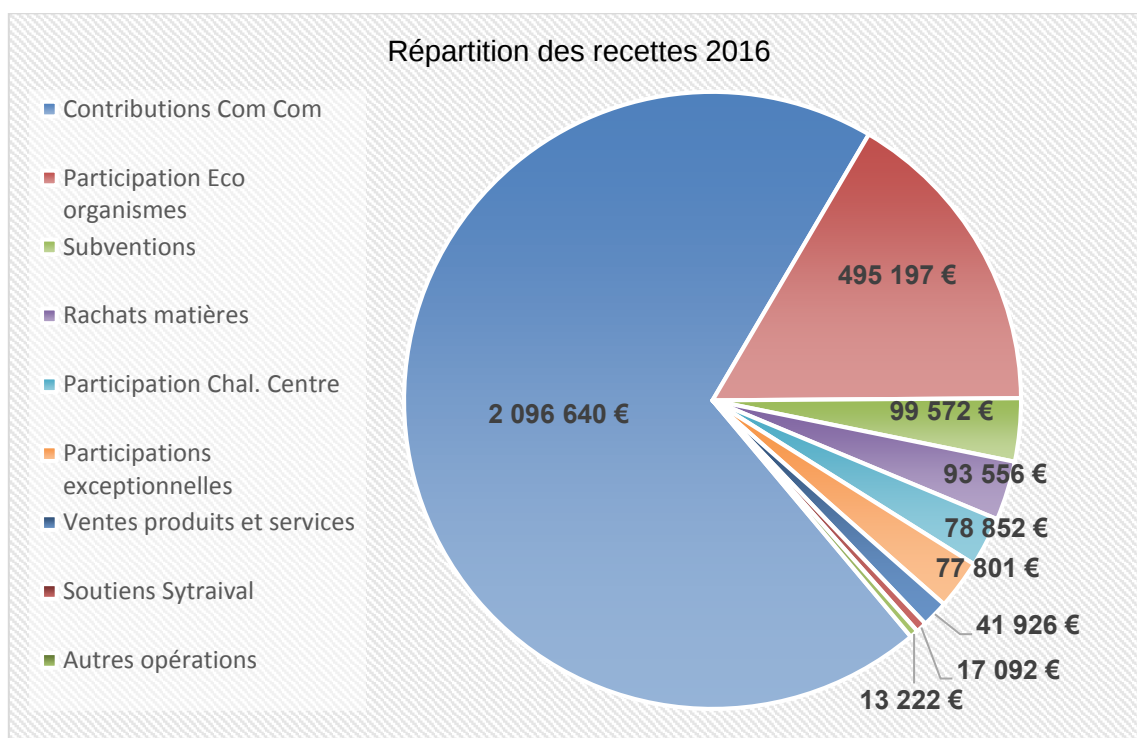
En 2016, le montant global des dépenses de fonctionnement du Smidom s'est élevé à 2 676 950 € et celui des recettes de fonctionnement à 3 013 858 €.

1. Financement du service de collecte / d'élimination des déchets ménagers.

Les recettes 2016 à hauteur de 3 013 858 € proviennent majoritairement :

- de la participation des Communautés de Communes,
- des soutiens versés par les Eco Organismes,
- des subventions,
- et des rachats de matière

Viennent ensuite les autres recettes exposées ci-dessous :



Les Contributions des Communautés de Communes à hauteur de 70% des recettes.

Les Communautés de Communes de Montmerle Trois Rivières, Chalaronne Centre et du Canton de Pont de Veyle ont la « compétence déchets » qu'elles ont délégués au Smidom. Dans le cadre de la délégation de cette compétence, elles versent au Smidom une participation proportionnelle au nombre d'habitant et en fonction du service rendu.

La redevance incitative couvre les dépenses liées :

- A la collecte en porte à porte et au traitement des ordures ménagères résiduelles,
- A la collecte sélective (3 flux) en apport volontaire et au tri des déchets recyclables,
- A l'accès aux déchèteries et au transport / traitement des déchets déposés.

Elle est ainsi construite avec une part fixe et une part variable.

- La part fixe, sous forme d'abonnement, couvre les frais fixes de fonctionnement du Smidom (passage du véhicule de collecte des ordures ménagères, entretien et gardiennage des déchèteries, entretien des colonnes de tri...)

- La part variable est calculée selon le nombre de levées effectuées par les usagers et comprend les charges proportionnelles à l'utilisation du service.

Les soutiens des Eco organismes à hauteur de 16% des recettes.

En application du principe pollueur payeur, les Eco organismes participent au financement de l'élimination de déchets soit par la prise en charge du déchet lui-même soit par des versements aux collectivités compétentes. Ce qui explique le montant de 495 197€.

Les subventions.

L'année 2016 a été exceptionnelle par la mise en place de la redevance incitative qui s'est accompagnée d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 97 000€.

Les rachats de matière.

La vente des matériaux triés (emballages, verre, papiers, métaux et cartons) permet de récupérer des recettes. D'où l'intérêt de communiquer pour inciter au tri et veiller à la baisse du taux de refus.

Les autres recettes.

La première d'entre elles correspond à la participation de Chalaronne Centre pour l'accès de ses habitants aux déchèteries du territoire du Smidom.

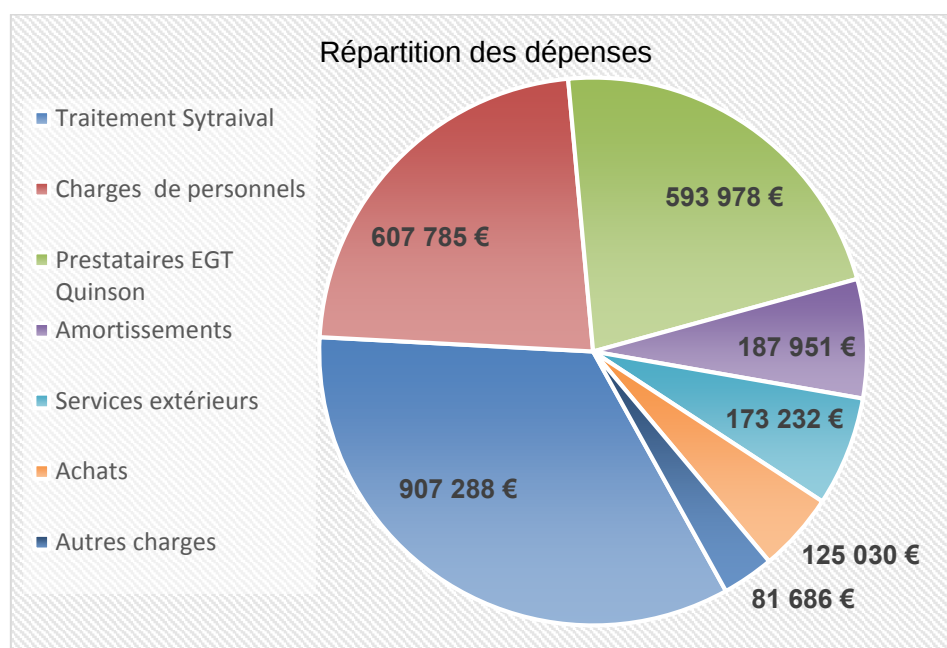
Par ordre décroissant, viennent s'ajouter des participations exceptionnelles du Sytraival, la vente de composteurs et de bacs de collecte, et les autres soutiens.

2. Coût du service de collecte et de traitement des déchets.

Le coût du service correspond aux dépenses à hauteur de 2 676 950 € en 2016 et comprend :

- L'ensemble des dépenses totales de fonctionnement, (Sytraival, marchés de prestations de service, fournitures...),
- Les dépenses de personnel,
- Les frais de structure (amortissements, entretien des bâtiments).

La fin de l'année 2016 a d'ailleurs été marquée par une rénovation des locaux du Smidom, avec une réfection de l'accueil au public, et un agrandissement des surface dédiées au personnel (bureaux, réfectoire, vestiaires). Ces dépenses d'investissement seront donc amorties dès 2017.

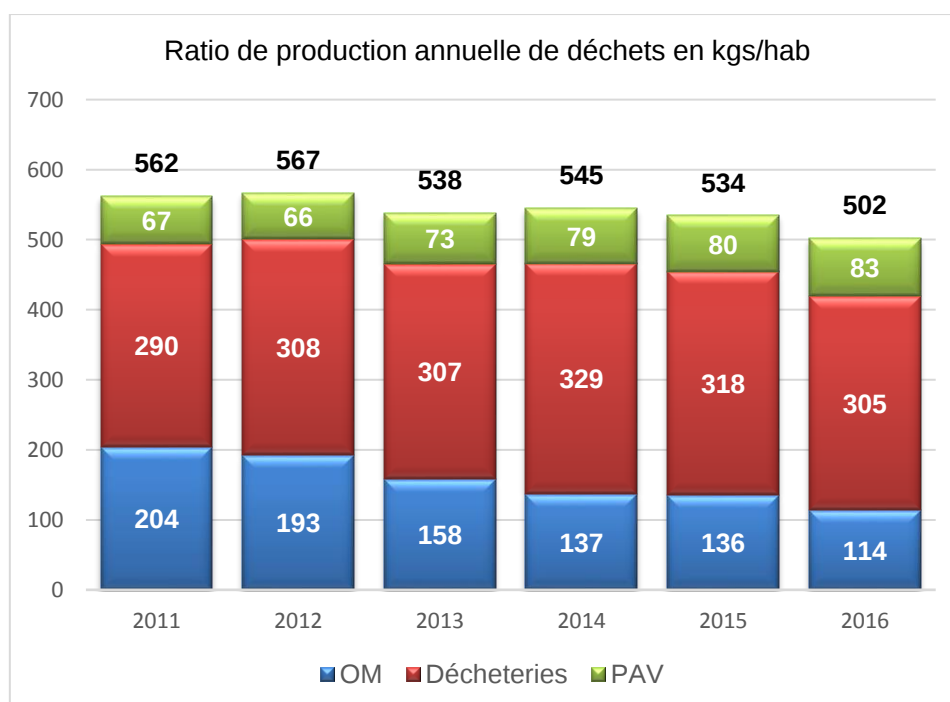


SYNTHESE

En 2016, le Smidom a collecté, traité et valorisé **16 085 tonnes de déchets ménagers et assimilés**, soit **502 kg/habitant**, dont :

- 23% d'ordures ménagères,
- 16 % de déchets recyclables,
- 61% de déchets en déchèteries.

La mise en place de la redevance incitative, effective au 1^{er} janvier 2016, a confirmé la baisse de production des ordures ménagères sur le territoire, au profit des apports en collecte sélective. Au total, le ratio annuel de production des déchets ménagers par habitant amorce une légère baisse, même si l'effet de la tarification incitative est davantage ressenti **sur la qualité du tri que sur la réduction des quantités de déchets**.



En 2016, le coût net de collecte et d'élimination des déchets est égal à 65.3 €/habitant ¹, ce qui est une bonne performance au regard des résultats nationaux, dont la moyenne des territoires comparables au Smidom (mixte à dominante rurale) se situe à 80€/habitant.

En 2016, le Smidom a fait le choix ambitieux de mettre en place la Redevance Incitative sur son territoire. Afin d'accompagner au mieux cette mesure, une densification du parc de colonnes de tri a été initiée et le contrôle d'accès a été mis en place sur les trois déchèteries.

Ainsi l'année 2017 s'orientera vers :

- La stabilisation de la tarification RI,
- La continuité du développement des colonnes de tri,
- Le questionnement du périmètre avec les fusions des ComCom adhérentes au 01/01/2017 :
 - Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne deviennent **Val de Saône Centre**,
 - Le Canton de Pont de Veyle et Bords de Veyle (non adhérent) deviennent **La Veyle**.

Ces nouveaux défis représentent une opportunité à saisir pour optimiser la qualité et le coût du traitement des déchets ménagers dans le souci d'un meilleur service rendu au public.

¹ Le coût net correspond à la différence entre les dépenses et les recettes propres du Smidom (recettes diminuées des événements exceptionnels)